

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 AVRIL 2010

**Présents** : M. TRON, M. PRIVAT, Mme FERNANDEZ DE RUIDIAZ, M. MONFRAY, Mme GRUEL, Mme DE YOUNGMEISTER, M. BATESTI, Mme BOURCHET, Mme DIDELOT, Mme BOUBY, M. DESPOUY, Mme ARNAUD, Mme LEVIEUX, M. GIOVANNACCI, M. ARFI, Mme KINGUEK WALLA, M. DESAULLE, Mme MANANDHAR, M. BARRANCO, M. LEVASSEUR, M. EL-KHABLI, M. PHILIPPE, Mme BERSEILLE, Mme ADELAIDE, M. LALANNE, Mme HEBACKER, M. GRUBER, M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

**Absents, excusés, représentés** M. BOURDEAU représenté par M. ARFI, Mme LELIEVRE représentée par Mme GRUEL

**Absents, excusés, non représentés** Mme KOTAS

**Secrétaire** : M. LALANNE

M. M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les questions supplémentaires suivantes :

- Délégué de la CASVS : modification
- Réserve parlementaire 2010 :
  - Aménagement de voirie
  - Achat d'un véhicule

ce qui est accepté à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Liste « Draveil, la qualité d'un engagement durable » (M. GROISELLE)

- Propositions de candidatures aux commissions
- Logistique autour du 19 mars
- Devenir de Draveil Sécurité

M. Serge CHEVALIER

- Soutien aux forces de l'ordre
- Sécurisation des rues communales

Mme SOROLLA

- Logistique autour du 19 mars

M. BONSIGNORE

- Remboursement de la journée de grève du 23 mars 2010

M. le Maire aborde l'ordre du jour.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

## **PREND CONNAISSANCE**

- des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 30 NOVEMBRE 2009**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 30 novembre 2009.

## **DELIBERATION N°10 04 26 – COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATION**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNÉ** MME ARNAUD et M. CHEVALIER comme délégués au sein :

- de la commission Action Sociale, Personnes Agées, Handicapés, solidarité, logement et santé

M. BOURDEAU comme délégué au sein :

- de la commission Finances, Budget, Informatique

M. BARRANCO comme délégué au sein :

- du conseil d'administration du lycée professionnel Nadar

Mme ARNAUD comme déléguée au sein :

- du conseil d'administration du CCAS

M. PRIVAT comme délégué au sein :

- de l'amicale du personnel

M. CHEVALIER comme délégué au sein :

- de la commission petite enfance

Pour toutes les autres commissions aucun changement n'a été apporté.

## **DELIBERATION N°10 04 27 – CREATION D'UNE COMMISSION DU PERSONNEL**

M. GRISAUD annonce le retrait de sa candidature à la commission du personnel mais souhaite préciser que cela ne signifie nullement que la défense du personnel municipal ne restera pas une de ses préoccupations majeures, comme ses interventions l'ont déjà démontré.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNÉ** à la commission du Personnel :

- Florence DE RUIDIAZ
- Daniel DESPOUY
- Serge GIOVANNACCI
- Simone ARNAUD
- Patrick BARRANCO
- Jean-Pascal BONSIGNORE

### **Intervention de M. le Maire :**

« Je vous remercie les uns et les autres de m'avoir réservé cet accueil.

Les dossiers « réserve parlementaire » qui vont suivre me donnent l'occasion de vous préciser que M. le Président de la République m'a confié un dossier complexe sur lequel je travaille depuis des années. Il s'agit d'un vrai challenge. Au travers des questions qui seront traitées prochainement, c'est l'avenir de la fonction publique et, de façon plus générale, celui de notre pays qui va se dessiner.

Je voulais vous dire très clairement, lors de ce conseil, que je reste, bien entendu, complètement investi dans les fonctions qui sont les miennes comme Maire de Draveil et comme Président de la Communauté d'Agglomération. Par contre, puisque la règle du jeu l'impose, je ne serai plus député d'ici quelques jours mais je considère, malgré tout, que mon engagement à l'égard des administrés de la circonscription demeure plein et entier.

Les dossiers «réserve parlementaire» qui vous sont proposés aujourd'hui s'inscrivent dans cette logique.

## **DELIBERATION N° 10 04 28 – RESERVE PARLEMENTAIRE 2010 : BARNUMS**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 31 voix POUR**

**1 ABSTENTION : M. GRISAUD**

**DECIDE** l'achat de 10 barnums et leur matériel annexe pour le service des Fêtes et Cérémonies, **SOLLICITE** du Ministère de l'Intérieur une subvention au titre de la réserve parlementaire, **DONNE SON ACCORD** sur le plan de financement,

## **DELIBERATION N° 10 04 29 – RESERVE PARLEMENTAIRE 2010 : TABLE DE TENNIS DE TABLE**

Mme SOROLLA approuve cette dépense mais aimerait savoir pourquoi les manifestations sportives ne sont jamais inscrites sur le planning des élus.

M. BATTESTI répond que le planning des manifestations est renseigné et que celles-ci figurent également sur le site internet de la Ville.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 31 voix POUR**

**1 ABSTENTION : M. GRISAUD**

**APPROUVE** le remplacement de matériel pour la pratique du tennis de table de la salle Laurent Alborghetti **DONNE SON ACCORD** sur le plan de financement, **SOLLICITE** du ministère de l'intérieur une subvention au titre de la réserve parlementaire

## **DELIBERATION N°10 04 30 – RESERVE PARLEMENTAIRE 20 10 : POTEAUX STADE FOURNIER**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 31 voix POUR**

**1 ABSTENTION : M. GRISAUD**

**DECIDE** l'acquisition de protection de poteaux d'éclairage, **SOLLICITE** du Ministère de l'Intérieur une subvention au titre de la réserve parlementaire, **DONNE SON ACCORD** sur le plan de financement,

## **DELIBERATION N°10 04 31 – COMPTE ADMINISTRATIF 200 9**

M.MONFRAY présente les grandes lignes du Compte Administratif

Le total cumulé des recettes de l'exercice 2009 s'élève à 50 384 514,27 € et le total cumulé des dépenses de l'exercice 2009 s'élève à 44 217 508,57 €. L'excédent global est donc de 6 167 005,70 €.

Ces résultats se décomposent en investissement et en fonctionnement comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses cumulées	15 519 009,83 €	28 698 498,74 €
Recettes cumulées	11 965 681,07 €	38 418 833,20 €
Résultat (avec restes à réaliser)	-3 553 328,76 €	9 720 334,46 €

Équilibre budgétaire : l'épargne brute (c'est-à-dire les recettes de gestion courante auxquelles sont retranchées les dépenses de gestion courante et les intérêts de la dette) s'élève à 5 590 187 € et couvre le remboursement en capital de la dette (2 250 706 €).

## **Section de fonctionnement**

Le montant total des dépenses de gestion courante s'élève à 26 589 862,60€, soit un taux de réalisation de 98 % par rapport aux crédits ouverts. Le total des recettes de gestion courante s'élève à 32 185 175 €, soit un taux de réalisation de 107% par rapport aux crédits ouverts; taux de réalisation du aux droits de mutation suite à la vente des logements ICADE et à la variation positive des bases positives qui ont engendrés un produit supplémentaire de 72 430 €.

Notre excédent de fonctionnement en 2009, s'explique par une bonne réalisation des recettes et la non utilisation des crédits provisionnés au titre du contentieux Avenance/unifergie.

## **Section d'investissement**

Le total des dépenses d'équipement, y compris les restes à réaliser, s'élève à 9 431 177 ,12 € subventionné à hauteur de 4 633 713,10 € ce qui explique en partie notre besoin de financement en investissement.

Ce besoin a été financé par l'excédent de fonctionnement réalisé en 2009 mais aussi par une recherche active de financement, en terme d'investissement, notamment par la vente de biens immobiliers, ce qui nous a permis de ne pas contracter d'emprunt sur 2009 et de continuer à se désendetter fortement (encours de la dette au 31/12/2009 : 21 423 742€, soit un endettement par habitant de 738€).

Mme SOROLLA pose les questions suivantes en rappelant que les réponses doivent intervenir dans un délai de 2 mois:

Quel a été le coût du banquet d'une centaine de couverts organisé au Gibraltar et qui coïncidait avec la venue de M. de Villepin lors du salon du premier roman?

Est-ce que la directrice de la bibliothèque travaille toujours en Mairie et si oui quelles sont ses fonctions, où est-elle affecté et pour quel montant? Où en est l'action en justice évoquée précédemment?

M.MONFRAY dit avoir pris note des demandes. Concernant le coût du banquet organisé au restaurant « le Gibraltar » il invite madame Sorolla à se rendre en mairie pour voir la facture.

M. GROISELLE dit que selon son calcul, le montant de l'épargne brute est de 4 871 500 € et non de 5 590 187 €.

M. MONFRAY précise qu'il y a plusieurs façons de calculer les reports selon que l'on tient compte des provisions de Unifergie et Avenance, des amortissements, que l'on décompose le fonctionnement, l'investissement , les excédents reportés sur chaque section.

M. BONSIGNORE donne une explication de vote:

« Dans votre compte administratif, on le retrouve tous les ans, vous dégagéz un excédent de fonctionnement assez important. Ce qui veut dire qu'il y a plus de recettes en fonctionnement que de dépenses. Par ailleurs, en investissement vous avez plus de dépenses que de recettes, donc vous êtes en déficit. Vous utilisez les recettes en fonctionnement pour financer une partie de l'investissement et ensuite faire de l'autofinancement c'est à dire provisionner les comptes 2010 de façon à avoir un peu de marge. C'est une technique financière classique en comptabilité publique.

Tous les ans, on s'aperçoit que finalement l'excédent de fonctionnement n'est pas dû à des recettes nouvelles. Il est dû au fait que ce que vous provisionnez sur votre budget, vous ne le dépensez pas. Parce qu'un certain nombre des services qui sont provisionnés, ne sont pas faits. J'y reviendrais tout à l'heure, dans mon intervention sur le budget.

Vous provisionnez un certains nombre de postes de personnel et après le nombre de postes pourvu est inférieur. L'année dernière, il y avait 63 postes de différence entre le budgétisé et le pourvu. Cette année, il y en a 53. J'y reviendrais tout a l'heure puisque je vais vous faire des propositions.

Cela veut dire, que l'on aurait pu utiliser une partie de cet excédent pour pourvoir des postes et faire un meilleur service public. En tout cas voir les choses différemment.

Effectivement, on découvre puisque l'on ne peut pas venir vérifier l'ensemble des factures et des lignes financières qui sont faites par les services. D'ailleurs, je remercie les services pour leur travail ainsi que les personnes assistants à la commission des finances pour toutes les réponses qui nous ont été apportées.

A chaque fois, ce que vous budgétisez, n'est pas ce que vous dépensez. Soit, il faut budgétiser différemment, accroître l'emprunt ou revoir la fiscalité. Ou alors, faire en sorte que ce budget serve vraiment à rendre du service.

C'est la raison pour laquelle je ne voterais pas ce compte administratif. »

M. MONFRAY répond que les dépenses ont été réalisées à 98%, Comme a priori, on ne peut dépenser que ce qu'il y a au budget, cela veut dire qu'il n'y a que 2% non réalisées. Les recettes étant à 107%, un excédent a donc été dégagé.

Il rappelle que sur les 9 720 334,46 €, plus de 4 millions sont liés au contentieux « Unifergie » et qu'il s'agit de provisions. 3,6 Millions vont être prélevés en 2010 sur la section de fonctionnement pour la section d' Investissement et 2 millions de fonds de roulement vont être conservés. Il ne faut pas laisser croire que l'on dispose de 9 millions.

Mme SOROLLA constate que sur le compte administratif de 2009, il a été budgétisé 6 500 € pour la formation des élus et estime que c'est en dessous des obligations en la matière. Elle dit que cela doit représenter 20% des indemnités des élus soit un montant de 46 400 € pour 2009. Elle dit, par ailleurs, avoir été surprise de constater que seulement 940 € aient été dépensés pour la formation des élus alors qu'en septembre 2009, elle a fait une demande de formation sur « le budget » qui lui a été refusée parce qu'elle coûtait trop cher. Elle demande donc que les obligations légales soient respectées et veut savoir sur quelle base, on peut refuser une formation, alors que l'argent était budgétisé.

Mme FERNANDEZ DE RUIDIAZ dit qu'une réponse par courrier a été adressée à Madame Sorolla en date du 12 février lui proposant des formations sur les finances locales à un coût moindre que celles souhaitées. En effet, les formations demandées représentaient un coût total de 2250€ alors que le budget est de 6500€ pour l'ensemble des élus. Afin de pouvoir répondre favorablement à d'autres demandes d'élus, cette demande a donc été refusée. Elle précise, à propos de la règle des 20% qu'il s'agit d'un plafond.

Mme GRUEL rappelle, à propos du salon du 1er Roman, que tous les ans le jury, les auteurs, les élus de la commission sont invités à ce dîner et que l'invité d'honneur n'y participe pas. Elle propose à Madame SOROLLA de participer au prochain repas en tant que membre de la commission Culture afin de constater de la véracité de ses propos.

Mme SOROLLA conteste avoir été invitée en 2008 puis s'adresse à Mme FERNANDEZ DE RUIDIAZ afin de préciser que la formation proposée survolait en une journée une trentaine de points qui n'étaient pas en rapport avec ses attentes portant sur une formation de base.

M. CHEVALIER demande des précisions sur le coefficient d'autofinancement courant qui permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes. Il demande si un coefficient supérieur à 1 indique que la commune ne peut pas faire face à ses remboursements de dette avec son seul autofinancement.

M. BONSIGNORE s'interroge sur le statut de l'élu. Il dit que les moyens financiers mis à disposition sont insuffisants. Si certains ont la chance, de par leur pratique professionnelle, de pouvoir comprendre comment cela se passe, ce n'est pas le cas pour la majorité d'entre-eux. Pour lui, cette question est une question de fond, que se posent tous les élus et à laquelle la majorité gouvernementale ne répond pas et ajoute qu'aujourd'hui, on ne donne pas aux élus les moyens de faire leur travail d'élu au regard des budgets et des moyens qui leur sont alloués,

Seules les associations d'élus, en relation avec des directeurs généraux et ou des directeurs financiers ou des élus formés sont capables d'apporter une aide.

Il pense que les élus ne sont que des machines à voter et qu'un travail doit être fait pour exiger que la démocratie existe dans cette assemblée et dans toutes les assemblées de France. Ces moyens doivent passer par un abondement des recettes aux communes de façon à pouvoir dégager de véritables moyens de façon directe pour la population et de façon indirecte dans l'assemblée municipale, pour que la démocratie puisse s'exercer dans ce pays.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 23 POUR**

**6 Contre : M. GROISELLE, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA**

**APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2009, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses cumulées	15 519 009,83 €	28 698 498,74 €
Recettes cumulées	11 965 681,07 €	38 418 833,20 €
Résultat (avec restes à réaliser)	-3 553 328,76 €	9 720 334,46 €

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **DELIBERATION N°10 04 32 – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2009**

M. MONFRAY expose que compte tenu du décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, le comptable est tenu d'exercer un contrôle en matière de recettes et de dépenses. Il convient également d'examiner la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur municipal, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Il propose d'adopter le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2009 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2009.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 28 voix POUR**

**1 Contre : Mme SOROLLA**

**DONNE ACTE** de la présentation du compte de gestion 2009 à Monsieur le Receveur Municipal,  
**DECIDE** d'adopter le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2009 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2009.

### **PRESENTATION DU BUDGET 2010**

**Intervention de M. le MAIRE** : « présentation des chiffres du budget en section de fonctionnement : 37 751 551,75 € et en section d'investissement : 20 863 497,91 € (dont 11 513 728,52 € de crédits nouvellement inscrits) ce qui donne un total de 58 615 019,66 € puis présentation des orientations budgétaires retenues pour 2010.

#### **I- section de fonctionnement :**

Maintien de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en augmentant les services à destination des enfants et de leurs familles. La logique des exercices précédents est respectée en terme de maintien de la maîtrise des dépenses de fonctionnement :

- maîtrise des dépenses de fonctionnement :

- à périmètre constant ( hors hausses des dépenses « enfance » qui seront vues au I.2), augmentation globale des dépenses réelles de gestion courante (chapitre 11) 50 000€ essentiellement sur les dépenses des services techniques :

- hausses des fluides et dépenses « hiver » (sel,...) : 65 000€

- subventions « Pass-Foncier » : 40 000€ (100 000€ compensés par un remboursement de l'État pour un montant de 60 000€)

Les autres secteurs ne connaissent pas de variations notables, hormis la culture: + 12 500€ (mais les recettes augmentent encore plus (31 000€), l'informatique (- 50 000€ par rapport au BP 2009 où d'importants efforts avaient été entrepris sur les logiciels de gestion), et le service juridique (- 20 000€ au vu des dépenses constatées en 2009).

- pour le personnel (chapitre 12) les dépenses du service ressources humaines passent de 16,52M€ (dépenses réellement constatées au CA 2009) à 16,93 M€ (BP 2010). les principales augmentations concernent:

- l'augmentation de la valeur du point à 0,50% : + 44 000 €
- le GVT (glissement vieillesse technicité) : + 114 000 €
- le versement au fonds d'insertion des handicapés : 75 000 €
- la revalorisation des grilles pour les agents de la catégorie B: 20 000 €
- l'ouverture de la nouvelle structure multi-accueil des Bergeries sur 4 mois: 200 000 € (prise en charge de la CAF= 55% soit 110 000€)
- une continuité de l'effort de recrutement des emplois aidés « passerelles » pour 50 000 € ( prise en charge État = 70% soit 35 000€)

- suivi des recettes:

- Au vu des résultats constatés au CA 2009 ( 32,24 M€ dont 0,8M€ « exceptionnels » liés aux droits de mutation de l'opération de cession du patrimoine d'Icade au logement francilien) les recettes de fonctionnement ont été inscrites pour un montant de 31,54M€ sur le BP 2010.

Soit une hausse globale des recettes de 4,8% par rapport au BP 2009 ( 30,09M€).

De BP 2009 à BP 2010, les principales augmentations concernent :

- la fiscalité : +0,55 M€
- les droits de mutation : + 0,35M€
- le secteur enfance/scolaire : + 0,2 M€
- les remboursements « pass foncier »: + 0,06 M€

- prudence:

- maintien des provisions (3 163 000 €) constituées dans le cadre des contentieux « Avenance » et « Unifergie ».

- rattachement des montants non acquittés pour les dépenses SIREDOM / Ordures ménagères : 500 000€. (soit 38 000€ sur 2006, 275 000€ en 2007et 190 000€ pour 2009)

De nouvelles mesures prises en faveur de l'enfance (section de fonctionnement):

+3.5% de dépenses supplémentaires par rapport au budget 2009, pour l'accueil périscolaire compte tenu des hausses de fréquentation constatées sur toutes les structures.

+10,5% au niveau de la restauration scolaire/ petite enfance ( nouveaux marchés et hausse de fréquentations, ouverture du multi-accueil des bergeries).

## **II Un contexte financier difficile avec :**

une stagnation des dotations de l'État :

- Dotation forfaitaire : -1,7% (2009 :5 639 458 €, 2010 : 5 545 155 €)
- Dotation de solidarité urbaine (DSU) : + 1,2% (2009 :768 557 €, 2010: 777 780€)

la fin du dispositif lié au plan de relance - FCTVA:

- remboursement sur une année, soit 880 000 € ( au lieu de 1 600 000€ exceptionnellement l'an dernier)

### Le désengagement des collectivités locales :

- restauration du patrimoine : nouvelle délibération du 23 mars 2009 diminuant de manière drastique la subvention du Département dans ce domaine (initialement 400 000 € étaient attendus pour l'Église Saint-Rémy, ramenés aujourd'hui à 120 000 €)
- contrat départemental communal : l'ancien contrat signé sur 3 ans permettait à Draveil d'obtenir une subvention maximum de 3 753 000 €, le nouveau contrat, prévu sur une durée de 5 ans, permettra d'obtenir une subvention maximum de 1 620 000 €, soit, à durée égale de contrat, une aide divisée par 4.

### **III Section d'investissement: malgré le contexte financier, respect des engagements du programme de mandature:**

#### Aménagements de voirie: 1 413 000 € :

- la rue P Brossolette (2eme tranche : J.Jeuon à l'Orée de Sénart) : **260 000 €**
- Réfection des chaussées Gambetta, Granger et divers voirie: **550 000€**
- Création d'une aire de stationnement à vélo aux abords du stade Fournier et réhabilitation du parking financé à 80% au titre de la politique de la Ville : **130 000€**
- Travaux sur le parking rue du repos : **103 000€**
- Travaux ANRU : rue du port aux malades/ Danton **160 000€**
- Grosses réparations Voirie / Peinture routière : **210 000€**

#### Éclairage Public et signalisation tricolore : 540 000€ :

- Programme pluriannuel de réfection du réseau d'éclairage public et aménagements ponctuels : **410 000 €**
- Programme pluriannuel de réhabilitation de la signalisation tricolore aux carrefours et aménagements ponctuels : **130 000 €.**

En conclusion, la priorité en section de fonctionnement c'est la crèche et en investissement c'est la voirie.

#### Nouvelles opérations d'importance : 5 009 000€

- école de Mainville : **2 439 0000 €**
- église Saint Rémy et ses abords : **1 500 000 €**
- multi accueil des Bergeries : **900 000 €**
- Aménagement des jardins familiaux : **120 000 €** (subvention conseil général 90 000 €)
- Installation vidéo protection : **50 000 € (largement subventionnée)**

#### Dépenses « récurrentes » : 800 000€

- travaux divers dans les écoles : **162 000 €**
- travaux bâtiments divers : **250 000 €**
- En matière d'équipement pour les services : acquisition de biens meubles (**190 000 €** essentiellement dans le domaine scolaire/enfance) et informatique (**198 000 €** sans augmentation par rapport aux exercices précédents)

### **IV Équilibres financiers :**

Poursuite de la politique de restructuration du patrimoine : Cessions inscrites en 2010:

Adresses	parcelles	m2	montant estimé
Maison des Sociétés, place de la République	AE 257p	270	400 000
Avenue Sully	AD 115p	75	20 000
86 avenue E. Delacroix	AN 98	338	200 000
2 rue de Seine	BH 15	459	134 000
10 allée des Mourettes	AO 215	500	130 000
2 rue du Chemin Vert	AK 2	257	50 000
33 bis rue des Jonquilles	AS 87	185	45 000
<b>Total</b>			<b>979 000</b>

Prélèvement, Emprunt, Fiscalité :

Section de fonctionnement : il s'agit, malgré les opérations de cessions et face aux désengagements du Conseil Général et de la Région d'Île-de-France, de faire face aux nouvelles dépenses en matière de structure d'accueil enfance et petite enfance, tout en continuant d'investir à un niveau suffisant pour respecter le programme de mandature, cela nécessite un effort sur la fiscalité locale avec une hausse des taux de 3%.

Il convient de noter que la dernière hausse des taux remonte à l'exercice 2005 avec +4.7% sur la Taxe Habitation et Taxe Foncière. Dans le domaine de la fiscalité, nous restons entre 15 et 20 % en dessous de la strate des villes avoisinantes. La hausse, cette année, doit nous permettre d'assurer le fonctionnement de l'espace Multi-accueil des Bergeries et proposée de rester à fiscalité constante jusqu'à la fin du mandat (sauf mauvaise surprise).

En ce qui concerne les provisions, nous avons conservé 3,5 millions par précaution dans l'attente de l'aboutissement des contentieux évoqués.

Section d'investissement : Les dépenses nouvelles d'investissement représentent un montant de 11,5M€ et les recettes réelles s'établissent à 4,9 M€: - subventions: 2,20M€, - dotations : 1,00M€, - cessions : 0,98M€, - opérations d'ordre: 0,72M€. Il reste donc à financer: 11,5 – 4,9 = 6,6 M€. 3,6M€ peuvent être virés de la section de fonctionnement ( si l'on considère qu'ils sont repris sur le résultat de l'exercice précédent ( 6,167M€) cela permet de garder 2,567M€ d'excédent en « fonds de roulement »)

Restent à financer 3 M€ qui seront équilibrés par l'inscription d'un emprunt du même montant. Vu que nous remboursions parallèlement 2,3M€ , la dette n'augmenterait donc, au maximum, que de 0,7 M€. Cette disposition permettra ainsi de ne pas alourdir inconsidérément l'encours de la dette (actuellement à 21,42M€) qui pourrait donc s'élever à 22,12M€. Soit un montant de 765€ par habitant – nettement inférieur à la moyenne de la strate qui est de 1051€/hab.

Pour conclure, quelques mots sur le Budget de la Communauté d'Agglomération (CASVS) qui sera voté prochainement. Un nouveau transfert de compétence : le handicap et une ou deux opérations non finalisées à ce jour mais qui, si elles aboutissent, viendront impacter notre droit de tirage.

- Premièrement, le cinéma « les 3 orangeries » : son directeur nous a demandé d'acquérir le fonds de commerce, les murs appartenant à Paris-Jardins. L'estimation du coût financier de cette opération est en cours.
- Deuxièmement, l'ouverture du centre nautique puis la rénovation de la piscine des Canetons.

M.GROISELLE rappelle ses divergences et donne une explication de vote : il dit qu'avec le maintien des taux 2009, le produit fiscal 2010 aurait pu être de 11 447 688 € au lieu de 11 793 463 € soit une augmentation des impôts de 345 776 €. Selon ses calculs, cette différence s'explique ainsi :

la TH 210 914 € soit une augmentation de 3,03 % ou 0,45 point

la FB 141 827 € soit une augmentation de 3,01 % ou de 0,46 point

la FNB + 1 034 € soit une augmentation de 3,02 % ou de 1,13 point

Il dit constater une aisance de la section de fonctionnement puisqu'une épargne brute élevée suppose un potentiel d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement, et demande s'il est opportun d'augmenter la fiscalité pesant principalement sur les ménages.

L'autre solution aurait pu être de faire le choix du désendettement ou d'investir sans augmenter les impôts directs puisque l'épargne brute représente la capacité d'auto financement de la commune. Il précise alors que l'épargne brute conditionne la capacité de la commune à engager de nouveaux investissements dans une proportion qui n'est pas de 1 pour 1, mais de 1 pour 10.

Il demande si la commune, n'est pas en situation de sous-utilisation de sa capacité à emprunter sachant que l'endettement par habitant s'élève à environ 738 € alors que la moyenne nationale pour une commune de même strate est de 1 078 € et que le ratio du taux d'endettement est de 65,04 % alors que la moyenne nationale pour une commune de même strate est de 77,09 %

Il demande un éclaircissement sur les frais de personnel ayant constaté une différence de 822 000 € entre 2009 et 2010 alors que le rapport de présentation ne justifie que 503 000 € laissant 319 000 € sans explication. Par ailleurs, il fait remarquer que le compte administratif 2009 indique un ratio personnel de 60,47% (dépenses de personnel + dépenses réelles de fonctionnement) alors que la moyenne nationale est de 56,09 % pour une commune de même taille.

Il regrette le manque de lisibilité du budget et dit souhaiter, puisque cela est possible pour les communes de + de 3500 habitants, à côté de la présentation des comptes par nature, qui seuls sont votés, une présentation par fonction. Il dit aussi que le délai réglementaire de cinq jours est trop court pour appréhender un tel budget et que rien n'empêche un Maire, désireux de faire vivre une vraie démocratie, d'envoyer plus tôt les documents complexes et longs à étudier.

Il rappelle que la période actuelle est une période de crise, et que beaucoup de familles vont, cette année encore, connaître des difficultés et qu'au lieu d'augmenter de 3% les impôts, il aurait mieux valu rembourser l'emprunt un peu moins vite. Il dit « Ce n'est pas votre choix, ce n'est pas le choix de votre majorité, mais c'est une des raisons pour laquelle nous ne voterons pas le budget primitif proposé ».

**Intervention de M. BONSIGNORE :** « Chaque année, l'élaboration du Budget constitue un temps fort de la vie municipale. Il s'agit pour nous de traduire des chiffres avec les problématiques nouvelles que posent les évolutions du cadre politique et institutionnel, la dégradation du contexte économique et social, face aux défis liés aux mutations de notre territoire mais aussi hélas, face à l'ampleur des attaques du gouvernement contre la démocratie locale et les collectivités territoriales.

De nombreux élus, maires, présidents de conseils généraux et régionaux, de toutes sensibilités politiques, font entendre leurs inquiétudes et leurs mécontentements. Cette mobilisation a d'ailleurs obligé le gouvernement et les parlementaires à infléchir certains aspects de leurs décisions notamment afin d'atténuer les pertes financières pour les collectivités résultant de la suppression de la taxe professionnelle.

Les résultats des élections régionales ont confirmé cette volonté des Français de préserver les instances démocratie locale que sont les régions, contrepouvoir à la politique plénipotentiaire de votre gouvernement et votre assemblée nationale.

Pour éclairer les choix auxquels nous sommes confrontés, j'ai travaillé à un autre budget, qui met en évidence la réalité des besoins des habitants et qui donne à voir la réalité des pertes de ressources dont nous aurions du disposer si l'État ne nous privait pas des fruits de la croissance de notre territoire et ne nous transférait pas des charges qu'il ne compense pas à l'euro près.

– Sur celui qui nous est présenté ce soir, je vais vous faire part d'un certain nombre de propositions pour qu'il réponde mieux aux attentes des Draveillois.

Mais d'abord, quelques rappels utiles pour comprendre le contexte dans lequel nous débattons ce soir.

La décentralisation a été dévoyée par l'État, de gouvernement en gouvernement d'ailleurs, avec le transfert de dépenses sur les Collectivités Territoriales, l'État a oublié d'indexer, comme il le devait, le transfert des recettes à hauteur du coût de la vie des Collectivités. S'en suit donc au fil du temps, une sous évaluation du coût réel de ces transferts de charges, doublée d'une sous-

évaluation de la compensation réelle nécessaire pour rendre l'opération neutre. Aussi, le gouvernement actuel et son Président ont beau jeu d'accuser les Collectivités Locales de ne pas assez maîtriser leurs dépenses, dont les montants évoluent au gré des dispositions que l'État a lui-même édifiées.

De fait, le Budget Primitif que vous nous proposez ce soir est particulièrement touché par le contexte politique, économique et social : tout projet, toutes ambitions que nous pourrions porter pour notre ville se heurtent de front à une offensive sans précédent de l'État. Au travers d'une méthode autoritaire et de recentralisation des pouvoirs, le Gouvernement accélère et accumule les réformes dans tous les domaines avec un même objectif : faire reculer le service public, en le paupérisant un peu plus pour être mieux à même d'ouvrir des pans entiers jugés rentables au marché privé.

Des décisions gouvernementales s'inscrivent, de manière particulièrement significative et cohérente dans le projet de démantèlement de l'État social et républicain. Je ne ferai que les évoquer ce soir

D'abord la réforme territoriale conjuguée, pour notre région, avec le projet du « Grand Paris » : un danger pour la décentralisation et la démocratie locale ;

Le texte de la réforme territoriale prévoit la suppression de la clause générale de compétences pour les départements et régions, la création de grandes métropoles sensées rivaliser avec les grandes agglomérations européennes, l'achèvement à marche forcée de la carte de l'intercommunalité, le renforcement du pouvoir des Préfets. L'élection au suffrage universel des conseillers communautaires, la fusion des mandats de Conseillers Généraux et Conseillers Régionaux en un seul mandat de Conseiller Territorial, à laquelle s'ajoutera une réforme des modes de scrutin et un redécoupage des circonscriptions, bafouent les règles élémentaires du pluralisme politique. C'est l'autonomie de l'expression politique et citoyenne locale qui est en jeu. Le projet du « Grand Paris » constitue aussi une reprise en main autoritaire par l'État de l'aménagement de l'agglomération parisienne, avec l'instauration des clauses totalement dérogoratoires concernant les territoires dits stratégiques à proximité des grandes infrastructures de transports. A terme, notre région et ses habitants risquent de subir les effets d'une spéculation immobilière incontrôlable, dont la conséquence serait, en dernier ressort, la mise en cause de leur droit légitime à vivre dans la petite couronne parisienne, c'est à dire à proximité des réseaux de transports collectifs et bassins de formations, d'emploi...

Ensuite, la suppression de la taxe professionnelle et la loi de finances pour 2010, déclinaison de la loi de programmation votée en début d'année : elle introduit donc, ni plus ni moins, un nouveau transfert massif de la fiscalité des entreprises vers les ménages, et institutionnalise, un peu plus, la rupture du lien de solidarité réciproque qui existait jusque là au travers de la taxe professionnelle entre les entreprises et le territoire communal. La taxe professionnelle devait être réformée, mais pas dans le sens arrêté avec sa suppression.

2 grands chiffres l'illustrent avec éclat :

- Le total des impôts sur les ménages avant la réforme est à hauteur de 19 Milliards d'euros, après la réforme à près de 27 milliards.
- Le total des impôts sur les entreprises avant la réforme est à hauteur de 20 milliards, après la réforme à 10 milliards. Soit une division de moitié.

C'est également une réforme qui rend impossible toute projection sérieuse des finances locales et annihilera tous les efforts réalisés par notre agglomération pour implanter des entreprises.

Si cette réforme ne réduit pas, cette année, les recettes communales, elle privera, à moyen et long terme, fortement les collectivités locales de perspectives de progression de ressources fiscales. Et que dire au niveau de notre Communauté d'agglomération, vous n'avez assurément aucune indication sur ce que seront réellement les ressources au-delà de 2010, dernière année de la perception d'un produit lié à l'évolution des bases de taxe professionnelle.

Quant à l'évolution des dotations d'État aux collectivités locales, la loi de finances pour 2010 prévoit de ne les augmenter que de 0,6 %, soit moitié moins que l'inflation prévue à 1,2 % par le gouvernement. Il s'agit là de la mise à mort du contrat de croissance et de solidarité qui régissait les relations financières entre l'État et les Collectivités.

Pour notre Commune, ceci doit représenter, par rapport à l'inflation, une perte de 250.000 euros.

Il convient de rajouter, comme pertes au budget dont devrait disposer Draveil :

- l'effet inflation (panier du Maire = 3,3%) ; de par leur nature, les dépenses des communes (matériels et matériaux, chauffage, denrées alimentaires..) progressent plus vite que l'inflation

- officielle sur la consommation des ménages = + 450 000 € estimés,
- l'impact de nouveaux transferts de charges de l'État vers les communes en matière de commission de sécurité, d'instruction d'urbanisme... et le projet de taxe carbone = + 180.000 € estimés
- Enfin les dotations Politiques de la ville qui ne sont pas retenues dans les calculs à la baisse de l'ANRU doivent se monter à 450 000 euros pour Draveil

Faites le calcul : 1,3 millions d'euros ! Une somme qui permettrait d'alimenter le budget vacances et centres de loisirs pour accueillir et faire partir en vacances davantage d'enfants et de jeunes Draveillois.

Parlons à présent de votre budget.

Face à la violence de la crise économique et sociale, qui frappe durement les populations, face à leurs sollicitations de plus en plus pressantes, notre Service Public se doit d'être plus présent. Garant des Solidarités, de l'Égalité d'accès, de la Laïcité et du respect de la Dignité Humaine, le Service Public local doit continuer d'être l'aiguillon :

- permettant la consolidation du lien social,
- rendant possible le « Vivre Ensemble » sur des territoires équilibrés,
- garantissant la lutte contre toutes les formes de discrimination par la défense des droits fondamentaux en matière de santé, d'éducation, de logement, etc.

C'est pourquoi, notre maillage local de service public doit être non seulement préservé et enrichi, mais se doit également d'évoluer pour être à la hauteur des enjeux réels.

Les réformes du gouvernement ont d'abord affecté, dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, les grands Services Publics Nationaux, comme l'Education, la Santé, le Logement, la Justice...alors que de l'aveu même du Président, ils ont, avec la protection sociale, atténué et amorti les effets et l'ampleur de la crise. En plus de réduire les moyens humains et financiers, l'État bouleverse les règles du jeu en déstabilisant leur organisation.

A mon sens, la préservation, l'amélioration du cadre de vie quotidien des habitants passent par des démarches participatives, le développement de dynamiques collectives et une proximité permanente de nos équipes, à l'échelon le plus décentralisé possible.

C'est également cette même démarche de développement de partenariats et d'engagements réciproques qui doit irriguer nos relations avec l'ensemble du mouvement associatif. L'accompagnement municipal ne doit pas seulement être appréhendé comme un guichet, mais au contraire être conditionné à une contre partie ; il doit s'agir de créer les conditions de co-construction des actions dans le respect des spécificités de chacun.

L'action municipale doit être recentrée sur l'accompagnement logistique, l'aide aux projets, la mutualisation des réseaux. Il s'agira de rompre avec une logique de services publics « clé en main », d'améliorer leur accessibilité au plus grand nombre et favoriser l'émergence de forces vives actives et réactives nouvelles (tiers secteur, économie sociale et solidaire, associations citoyennes, d'insertion etc), disposées à co-construire les réponses.

Enfin, et conformément à nos engagements pris devant la population en 2008, maîtriser la pression fiscale.

Je vous propose donc les modifications suivantes sur votre projet de budget primitif :

- entre les effectifs budgétaires de personnel permanent et les effectifs pourvus, il y a un écart, cette année de 53 agents, l'année dernière de 63, car l'effectif pourvu stagne à 352 en 2008 et 2009. Vous réalisez une « non-dépense » de plus de 2 millions d'euros environ à chaque fin d'année.
- Embauchons réellement 35 agents supplémentaires en 2010, soit 10% de plus en effectifs pourvus ; coût : 1,5 millions d'euros, et ils sont sur votre budget ; votre « non-dépense » sera donc réduite à 600 000 euros, mais cela accroîtra la capacité du service public à répondre aux besoins des familles de Draveil
- Economisons de ce fait 20% sur les prestations de service public confiées à l'extérieur, soit 450 000 euros ;
- Limitons la hausse d'impôts aux 1,2 % de l'inflation ; recette : près de 230 000 euros
- Au total, entre économie sur les prestations extérieures et recettes de fiscalité modérée, plus de 670 000 euros (Alors qu'avec votre hausse fiscale de 3,03%, vous récoltiez 580 000 euros) ;
- Supprimons l'installation de vidéo-surveillance, et prenons le temps d'en analyser la pertinence ; économie pour la ville : 54 000 euros

Je vous fais donc -je nous fais donc- « gagner », si j'ose dire, près de 148 000 euros, que je vous propose de répartir entre hausse de la subvention au CCAS, achat de matériel de travail pour les

personnels et moyens pour faire vivre la démocratie participative ;

Cette proposition est sérieuse, responsable, il eut été souhaitable de l'examiner plus en amont, mais les modifications sont encore possibles puisqu'elles ne touchent pas l'enveloppe globale. Elle ne touche pas à l'emprunt, elle ne touche pas aux projets déjà engagés en investissement, elle veut tout simplement mieux faire vivre le service public. Elle conduira à revoir l'autofinancement en début d'année prochaine, ce qui sera à mettre en rapport avec les recettes du budget de lutte dont j'ai parlé tout à l'heure, et qu'il faudra bien un jour porter dans cette ville."

Dans un tel contexte contraint de vote de notre budget, les citoyens progressistes de Draveil ne peuvent se résigner à laisser-faire ou à subir sans réagir. Car, en ces temps de crise sociale profonde, rien n'est moins innocent que le « laisser-faire » prôné par le gouvernement, dont nous connaissons trop les conséquences sociales et politiques.

C'est pourquoi, au-delà de l'ensemble des orientations présentées ce soir, nous continuerons, avec l'équipe DRAVEIL A GAUCHE et toutes celles et ceux qui veulent avancer avec nous, à :

- alerter la population et à appeler au débat pour permettre à tous de s'en approprier les enjeux,
- assurer à chacun les moyens de mesurer pleinement l'ensemble des conséquences provoquées par les décisions du gouvernement actuel,
- inviter à la mobilisation la plus large possible, seul moyen d'en annuler les effets,
- être aux côtés des salariés dans la défense d'un Service Public pour tous,

J'inviterai les Draveillois à débattre, à réagir, à faire part de leur point de vue, leurs propres analyses et suggestions. »

M. GRISAUD dit qu'il votera contre la proposition budgétaire parce qu'il réproouve globalement la politique menée.

**Intervention de Monsieur GRISAUD :** « Des efforts sont faits pour le centre-ville, pour améliorer les apparences au plus grand plaisir des promoteurs immobiliers, alors que, pour citer ces seuls exemples, des aménagements nécessaires ne sont pas réalisés comme par exemple dans les écoles où subsistent des préfabriqués indignes, ou encore pour avoir des salles municipales qui ne soient pas parfois à la limite de l'insalubrité.

Il en va de même pour la gestion du personnel municipal : il manque des postes, et ceux budgétés ne sont pas même tous pourvus surtout chez les ouvriers et employés. Sans parler de la proportion d'emplois précaires. Alors qu'il y a autour de 350 agents titulaires, les agents non titulaires sont près de 200.

J'en profite pour m'associer, comme vient de le faire Jean-Pascal Bonsignore, à la demande que vous a fait le syndicat CGT départemental et celui des territoriaux de la ville, de revenir sur la décision de radier une aide ménagère de la mairie.

Rien dans votre présentation sur la façon dont l'État étrangle les collectivités locales, rien qu'avec la menace de ne plus compenser les pertes liées à la suppression de la taxe professionnelle.

Et en plus, dans ce contexte de crise économique où les salaires comme les retraites stagnent ou baissent pour les travailleurs, vous proposez une augmentation des impôts !

Vous êtes en cela dans la ligne de votre majorité gouvernementale.

Votre budget ne correspond en rien à l'intérêt des travailleurs, ni de la majorité de la population.

Voilà les raisons essentielles de mon vote. »

Mme SOROLLA intervient à propos du montant de 6 500€ inscrit sur le budget 2010 pour la formation des élus et dit que dans le cadre du droit à la formation des élus, 46 400 € devraient être inscrits ce qui représente 1326€ par élu et par an et non 186 € comme cela est proposé. Elle rappelle avoir demandé par courrier la communication du montant non utilisé du crédit alloué à la formation des élus, pour l'année 2009, et estime que cette disponibilité de crédit non consommé lui est acquise de droit puisque des formations pour cette même période lui ont été refusées. Elle précise que les propositions qui lui ont été faites ne correspondent pas du tout à ces attentes. Certes, le budget était nettement moins élevé mais il s'agissait de formations complémentaires et non des formations de base qui lui sont nécessaires en tant que nouvelle élue. Elle dit aussi que si la loi avait été appliquée, avec les 1300€, elle aurait pu faire la formation souhaitée qui était de 1 100€ et regrette également de ne pas avoir eu une réponse à son courrier.

Elle souhaite, par ailleurs, savoir ce que devient « l'affaire de l'ancienne directrice de la bibliothèque », puisque l'an passé, il a été dit que cette personne était suspectée d'avoir eu des agissements répréhensibles et qu'une procédure était engagée à son encontre pour malversations. Elle demande également, s'il est vrai, que cette personne est toujours sous contrat et payée pour travailler chez elle tout en précisant qu'il s'agit de sa part et d'une demande d'information et non pas d'une accusation.

Enfin, concernant le budget consacré aux associations, elle admet le principe selon lequel les subventions sont prioritairement données à celles disposant de peu de budget plutôt qu'à celles ayant thésaurisée. Tout comme elle admet que toute nouvelle association, avant de percevoir une subvention, devait prouver qu'elle faisait quelque chose pour Draveil. Aussi, elle dit avoir été étonnée d'apprendre, lors de la commission culture, qu'une nouvelle association aurait 1000 € de budget; sans qu'elle ait apporté la preuve de son action sur la ville.

Elle dit qu'elle votera contre le budget présenté.

**Intervention de M. CHEVALIER :** « Vous conviendrez que la matière est ardue pour moi, je n'ai pratiquement jamais fait de finances communales. Je vais essayer de m'en expliquer.

M. le Maire, si vous le permettez, je tiens à vous dire d'emblée que je voterai contre ce budget en totale inadéquation avec les besoins des Draveillois et cela pour diverses raisons : Comme vous le savez, même si certains experts disent que la crise est derrière nous, je pense que nous en sommes loin encore. Un chômage qui explose de façon exponentielle des destructions de poste et je ne parle pas de notre industrie, un pouvoir d'achat en berne, des familles qui ont du mal à boucler les fin de mois, des bailleurs qui pendant la crise ont décidé d'augmenter des loyers; même sur Draveil.

Or, la plupart des collectivités locales gérées par la gauche ont joué le rôle d'amortisseur social par des politiques publiques particulièrement adaptées aux personnes et surtout celles qui sont le plus en difficultés, et aux enjeux environnementaux ce qui a permis notre réélection dans la plupart des Régions et votre nomination au gouvernement.

Pour revenir à l'ordre du jour, pour éviter de combler l'enjeu budgétaire local par des considérations que je qualifierais de dilatoires, chose que vous nous avez reproché lors de précédents conseils municipaux : Que propose la majorité municipale en 2010, en matière d'orientation budgétaire, pour Draveil et cela depuis 2006?

Sans déformer vos propos, M. le Maire, vous avez donné, comme élément de réponse dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, plutôt que de mobiliser plus de fiscalité, la commune avait préféré mettre l'accent sur la maîtrise de ses charges et de mobiliser son fonds de roulement.

Lors du dernier conseil municipal, sur le débat d'orientation budgétaire, auquel je n'ai pas pris part, vous avez tenu les propos suivants: « c'est par le contrôle de la dépense et la rationalisation de la recette que l'on tient la boutique ». c'est vrai.

Depuis 2005, en section de fonctionnement, par le jeu extrêmement rationalisé du taux de réalisation des dépenses et de recettes, la capacité d'autofinancement est devenue conséquente. Elle a permis à la fois de payer des remboursements de dettes et de financer les nouveaux investissements. Pour information, pour Draveil, elle représentait 11,88 % de produit de financement légèrement supérieur à la moyenne de la strate qui était de 10,03%. Pour 2010, le remboursement en capital des emprunts sera couvert par l'autofinancement prévisionnel.

D'après l'analyse des documents sur l'équilibre financier de la Ville, la situation de l'endettement est bonne, l'encours de la dette au 31.12. 2009 est de 21 423 742 €, ce qui a permis de ne pas contracter d'emprunt sur 2009 et de se désendetter fortement. Soit un endettement par habitant de 738€ alors qu'en 2008 il était de 824 €. Donc, selon ma sensibilité politique, il y a peu d'urgence à concentrer tous ces efforts au remboursement de la dette. La volonté à tout prix de réduire le volume et la durée global des emprunts devient obsessionnelle. En regardant de plus près les dépenses de la section de fonctionnement, on peut s'apercevoir que le total des subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé dans vos propositions nouvelles sont en fortes baisses.

Le CCAS doit reconduire le même niveau de fonctionnement, peut être aurait il fallu augmenter son budget de 30%. C'est ce que vous avez fait, je crois, l'année dernière. Alors qu'en même temps une proposition nouvelle d'augmentation des indemnités des élus est demandée, aussi minime soit elle les élus doivent montrer l'exemple dans l'effort de la maîtrise de la dépense locale, surtout par les temps qui courent.

En revanche, nous ne voyons rien dans ce budget concernant le développement durable, par exemple, le développement des liaisons douces. Et je tiens à rappeler que c'est une préoccupation de votre gouvernement. M. le Président a dit que l'enjeu, c'est d'investir massivement pour créer les conditions de croissance de demain. Protéger la planète, ce n'est pas une dépense mais un investissement. Face à un État qui se désengage, il est légitime que les collectivités locales s'engagent dans une politique volontariste pour renforcer le lien social, réduire les inégalités, renforcer la cohésion sociale par des actions de proximité. Cela nous est indispensable en tant que socialiste. A partir de ce constat qu'est ce que vous nous imposez : un budget contraint et cela depuis plusieurs années, une hausse des taux de la fiscalité ajoutée à ce budget serait particulièrement préjudiciable pour nombre de locataires. Ce qui m'amène à dire avec un peu d'humour que dès lors que la Gauche parle de hausse de fiscalité, elle est irresponsable et dès lors que la Droite le fait, elle serait forcément bénéfique pour la population. Pourquoi sommes-nous contre cette hausse? parce qu'il y a débat déjà sur les bases d'imposition des valeurs locatives et j'ai en ma possession un débat thématique d'orientation sur la révision des valeurs locatives.

Et c'est M. LAMBERT qui n'est pas de ma sensibilité qui dit : il a été constaté que les bases d'imposition étaient largement déconnectées des réalités économiques et pénalisaient le dynamisme des taxes locales qui à défaut d'actualisation de leur assiette dépendaient intégralement du rythme des constructions. Il a indiqué que les valeurs locatives actuelles étaient porteuses de distorsions dans l'évaluation fiscale des biens immobiliers en faveur de l'immobilier ancien au détriment des villes nouvelles et de leurs logements sociaux. Pourquoi suis-je contre cette hausse de loyers, parce que si les locataires subissent des hausses de loyers, le gouvernement ayant retiré le moratoire sur les hausses de loyers et n'incite pas à une vigilance accrue de l'évolution des charges et parce que je n'ai pas en ma possession le renseignement que j'ai demandé à M. Monfray qui est le coefficient d'autofinancement courant qui permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements après avoir couvert ses charges et ses remboursements de dettes. Un coefficient supérieur à 1 dit que la commune ne peut pas faire face à ses remboursements de dettes avec son seul autofinancement. Ce document, je vous le demande avec la plus grande véhémence.

En conclusion, pour nous socialistes, il faut assurément penser à requalifier, à redéployer la dépense nette de la Ville en fonction des priorités actuelles, que nous venons d'énumérer et non pas continuer une routine obsolète qui ne remet pas en causes les interventions publiques utiles aux Draveillois. Compte tenu de toutes ces réserves, sur l'orientation choisie de votre budget, je voterai contre l'adoption de votre budget primitif. J'espère que toute notre analyse apportera les inflexions correctrices nécessaires à notre ville pour le grand bien de tous les Draveillois. »

M. GRUBER dit qu'au côté des dimensions sociales et économiques évoquées au travers des différentes expressions avec la volonté commune de vouloir changer de budget, il manque la dimension environnementale. Il dit avoir l'impression que la Ville de Draveil se trouve en dehors du temps et que les notions de développement durable, de Grenelle de l'environnement, d'économie d'énergie, d'empreinte écologique, de basse consommation et d'application du solaire dans les constructions nouvelles ne signifient rien à Draveil.

Sa seule question est là et complète ce que disent ses collègues de l'opposition. Il demande que cette dimension soit inscrite immédiatement puisque « nous travaillons aujourd'hui pour préserver l'avenir des enfants de demain ».

Aussi, au regard de l'absence de cette dimension et parce que le choix porte sur une politique à court terme, sans engagement sur l'avenir, il dit qu'il votera contre.

M. le Maire remercie l'ensemble des intervenants et précise qu'il apportera une réponse globale pouvant être ensuite complétée par M. Monfray. S'il n'est pas surpris que les élus de l'opposition votent contre la proposition budgétaire comme c'est le rôle de l'opposition, il dit son étonnement en ce qui concerne l'imposition locale. En effet, il rappelle que les impôts n'ont pas été augmentés depuis 2005 et que les mêmes élus ont répété, chaque année, qu'il fallait les augmenter pour financer des services publics supplémentaires. Il souligne l'illogisme des arguments, alors même que cette année il est proposé une augmentation modérée de 3% des impôts locaux toujours très en dessous de la moyenne de la strate.

Et, précise trois points :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement suppose un ajustement précis des besoins notamment en matière de personnel et plus particulièrement en ce qui concerne le multi-

- accueil,
- des ratios prudentiels doivent être conservés pour le cas où des fonds viendraient à être mobilisés pour les contentieux.
- Une partie de l'excédent de fonctionnement ira compenser le déficit d'investissement.

Enfin, il ajoute que :

- l'écart entre les 9 millions d'excédent de fonctionnement et les 3 millions de déficit d'investissement est de 6 millions sur lesquels il est pris environ 1/3 de la somme pour assurer le financement des investissements; si on y ajoute le recours à l'emprunt, on arrive de façon pérenne à maintenir notre pression fiscale au même niveau de la strate,
- sur les dépenses de personnel, le rapport doit se faire entre 37 700 000 € et 17 millions, soit un rapport inférieur à 50 (le ratio de la strate étant à 56-57), il récuse donc le ratio de 60 %.
- sur la dette avec près de 22 millions d'euros, on est inférieur à la moyenne de la strate.

Concernant le contexte général, il aborde :

- la réforme territoriale en disant être favorable aux regroupements envisagés. Il trouve que la disparition de la clause générale de compétence, sauf pour les communes, est une bonne option parce que cela sera générateur d'économie mais se dit plus réservé sur le mode de scrutin uninominal qui donnera une marge de légitimité aux élus qu'il considère insuffisante.
- « le Grand Paris » et dit que, sur le territoire de l'Essonne, le projet se décline autour de la boucle autour de Saclay qui repart vers Orly et de la fameuse vallée qui descend sur Evry dénommée « vallée de la santé ». Il considère que le projet du « Grand Paris » mérite d'être amélioré et qu'il pourra l'être quand la discussion viendra devant le Parlement.
- la taxe professionnelle et dit ne pas remettre en cause cette réforme car les projections établies montrent qu'avec le système de péréquation le produit sera maintenu au même niveau.

Il dit à Mme SOROLLA avoir pris bonne note de sa demande de formation et précise que ce droit entre dans une enveloppe globale. Toutefois, lorsque certaines formations excèdent la quote-part attribuée si un correctif peut être apporté, il n'y voit pas d'inconvénient. Il dit aussi que la société des amis du patrimoine draveillois est une association composée de draveilloises et draveillois dont l'objectif est, d'une part, soutenir les opérations de réfection de bâtiments tels que la Chapelle Sainte Hélène ou l'Église Saint Rémi et, d'autre part, d'aller chercher des ressources complémentaires.

Il souhaite préciser à M.CHEVALIER qu'en début d'année 2009, il a lui-même demandé la mise en place d'un dispositif pour aider les personnes en difficulté sociale et que c'est encore sur sa proposition qu'un dispositif a été mis en place à la Communauté d'Agglomération pour venir en aide aux entreprises en difficulté conjoncturelle. Il dit que ce dispositif a permis de sauver 26 emplois sur Draveil.

Dans la mesure où il a été constaté que le dispositif tant à Draveil qu'à Vigneux/Seine et Montgeron n'avait pas été réutilisé depuis le milieu de l'année dernière, il n'a pas été maintenu. Par contre, il rappelle le maintien du dispositif d'aides et de conseils aux entreprises qui continue d'être sollicité. Il redit qu'en matière de fiscalité, 3% d'augmentation des taux sur le mandat 2008 - 2014, ne lui paraît pas démesuré d'autant plus qu'un équipement nouveau va venir impacter le budget de la commune. Puis, il interroge les élus de l'opposition en leur demandant quelles sont leurs appréciations sur les dernières augmentations des collectivités départementales et régionales en matière de fiscalité. Et, enfin, il précise que les indemnités des élus n'ont pas été augmentées.

Pour répondre aux remarques de M.GRISAUD, à propos de l'opération engagée en centre ville, il rappelle les programmes ANRU développés sur les quartiers Mazières, Bergeries, Danton et les travaux de résidentialisation effectués. Il rappelle également les lourds investissements en cours et à venir sur le secteur scolaire, à la plus grande satisfaction des parents d'élèves. Concernant les salles municipales, il convient que certaines d'entre elles ont besoin de travaux et précise que l'opération de la ZAC centre ville pourrait apporter une réponse à cette difficulté.

Pour conclure, il assure à M. GRUBER que les notions de développement durable s'inscriront progressivement sur l'ensemble des chantiers d'urbanisme. Ainsi, les programmes de construction de logement, seront soumis aux normes les plus drastiques, au delà même des obligations des « Grenelle 1 et 2 ». De plus, il annonce qu'un projet mené actuellement vise à estimer le lancement d'un diagnostic

sur l'ensemble des bâtiments municipaux pour envisager ensuite des remises aux normes devant permettre des économies d'énergie tout en soulignant l'aspect très onéreux de ce projet.

M. MONFRAY répond à M. CHEVALIER concernant le coefficient d'autofinancement calculé par le service financier et dit qu'avec un remboursement de la dette en cours à 2 300 000 euros et un excédent à 6 millions d'euros, le coefficient est de 0,4 ce qui prouve l'absence de difficulté à rembourser la dette. Pour illustrer la qualité de la dette, il invite les élus à regarder page 11 les intérêts réglés à échéance qui sont à 2 points d'impôts de moins que l'année dernière concernant le remboursement des intérêts ce qui démontre une bonne gestion.

M. BONSIGNORE réitère sa proposition d'augmentation des impôts à 1,2 %.

M. le Maire répond préférer une seule augmentation maîtrisée sur une mandature plutôt que plusieurs augmentations étalées au fil du temps.

Mme SOROLLA, au regard de la réponse apportée à sa question, demande que toutes les associations nouvelles sur la ville bénéficie du même traitement et puissent prétendre à une subvention si elles ont un rôle important et nécessaire sur la commune.

Mme GRUEL précise que l'association citée a été créée après l'effondrement du toit de l'église et qu'une subvention exceptionnelle lui a été accordée en raison de circonstances spéciales.

Mme SOROLLA demande qu'on lui confirme le refus d'appliquer les 20 % concernant les formations et réitère sa question concernant l'ancienne directrice de la bibliothèque.

Mme DE RUIDIAZ lit l'article L 2123-14 du CGCT ce qui confirme que le montant alloué à la formation ne peut excéder 20 % du montant des indemnités alloué aux élus de la commune puis pour la seconde question M. le Maire répond qu'à la suite de la procédure engagée, le licenciement a été prononcé sans contestation de la part de l'agent.

**Interventions de M. GRISAUD** : «Je m'étonne que les propositions de la commission des affaires scolaire concernant les subventions accordées aux associations de parents d'élève n'aient pas été validées. La proposition de subvention pour une association, celles des parents d'élèves Notre-Dame, indique la somme de 1500 euros.

Je commencerai par rappeler mon opposition au fait que l'argent public aille à des institutions privées. D'autant plus que cette association, à laquelle les 356 parents de cette école privée sont obligatoirement adhérents, a visiblement du mal à savoir comment utiliser son argent, puisque de mémoire elle annonce avoir dépensé 600 euros pour du bricolage, avoir fait l'achat d'un frigo et d'une cafetière pour leur local, avoir dépensé plus de 2000 euros pour un pot de départ, et je pense qu'on peut stopper là les exemples édifiants.

Cette association n'a donc pas besoin de subvention.

Cette somme devrait aller aux deux fédérations de parents des écoles publiques : la FCPE et l'APEAD.

Ma deuxième question porte sur un employé de mairie suite à un courrier que M. BONSIGNORE et moi même nous vous avons fait parvenir. »

A propos du dossier concernant un agent du personnel, M. le Maire dit ne pas souhaiter évoquer ce dossier en conseil mais dit avoir autorisé Mme DE RUIDIAZ à l'évoquer en entretien individuel.

M. le Maire dit constater que, malgré le travail formidable des écoles publique sur le territoire communal, le nombre d'enfants Draveillois scolarisés à l'école Notre Dame ne cesse de croître.

Il souligne que l'association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame touche une subvention de 1 500 euros et fait les dépenses qu'elle juge nécessaire et ne souhaite pas opérer un contrôle d'opportunité.

## **DELIBERATION N°10 04 33 – AFFECTATION DES RESULTAT S 2009**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 28 POUR**

**6 Contre : M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA**

**DECIDE** d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur du besoin de financement de la section d'investissement, soit 3 553 328,76 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

**DECIDE** d'inscrire la différence en recettes de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement » à hauteur de 6 167 005,70 €.

<b>résultat de fonctionnement</b>	2009
A recettes totales de fonctionnement (titres émis)	33 058 040,36
B dépenses totales de fonctionnement (mandats émis)	28 698 498,74
C résultat de fonctionnement de l'exercice	4 359 541,62
D résultat de fonctionnement antérieur reporté	5 360 792,84
<b>E résultat de fonctionnement global (C+D)</b>	<b>9 720 334,46</b>

**résultat d'investissement**

<b>E solde d'exécution d'investissement (001)</b>	<b>-3 431 309,82</b>
F recettes réelles d'investissement (titres émis)	5 498 786,01
G 1068 (année antérieure ligne O)	714 065,54
H dépenses réelles d'investissement (mandats émis)	9 644 219,52
I solde d'exécution d'investissement (F+G-H)	-3 431 367,97
<b>J solde d'exécution global (E+I)</b>	<b>-6 862 677,79</b>
K restes à réaliser en recettes N (engagements)	5 752 829,52
L restes à réaliser en dépenses N (engagements)	2 443 480,49
<b>M solde des restes à réaliser d'investissement (K-L)</b>	<b>3 309 349,03</b>
<b>N besoin de financement de la section d'investissement (J+M)</b>	<b>-3 553 328,76</b>

<b>O affectation à la section d'investissement (1068)</b>	<b>3 553 328,76</b>
---	---------------------

<b>P affectation à la section de fonctionnement (002) (E-O=E+N)</b>	<b>6 167 005,70</b>
---	---------------------

**DELIBERATION N°10 04 34 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 28 POUR**

**6 Contre : M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA**

**DECIDE** de fixer les taux d'imposition pour l'année 2010 comme suit :

	<b>Taux 2009</b>	<b>Taux 2010</b>	<b>Bases 2010</b>	<b>Produit 2010</b>
TH	14,85%	15,30%	45 092 000	6 899 076
FB	15,30%	15,76%	30 832 000	4 859 123
FNB	37,41%	38,54%	91 500	35 264
Produit fiscal =				<b>11 793 463</b>

**DIT** que le présent produit ne prend pas en compte la participation du SIARVSG fiscalisée pour un montant de 575 048 € pour 2010.

**DELIBERATION N° 10 04 35 – VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2010**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 32 Pour**

**2 Contre : M. GRISAUD, Mme SOROLLA**

**DECIDE** de fixer les taux de TEOM pour l'année 2010 comme suit :

	Taux 2009	Taux 2010	Bases 2010	Produit 2010
Taux Plein	10,58%	10,58%	11 907 900 €	1 259 856 €
Taux Réduit	8,65%	8,65%	20 000 393 €	1 730 034 €
Produit fiscal =				2 989 890 €

### **DELIBERATION N°10 04 36 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 28 POUR**

**6 Contre : M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA**

**APPROUVE** le budget primitif 2010 qui s'équilibre en recettes et en dépenses dont le détail par chapitre est annexé à la présente délibération comme suit :

- section de fonctionnement : 37 751 551,75 €
- section d'investissement : 20 863 467,91 €
- total général : 58 615 019,66 €

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>VOTES</i>
<b>Investissement</b>			
Chapitre 20 immobilisations incorporelles (sauf 204)	828 604,00 €		27 POUR 5 Contre : M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA  M. GROISELLE et Mme MANANDHAR sont absents.
Chapitre 21 immobilisations corporelles	3 025 487,00 €		27 POUR 5 Contre : M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA  M. GROISELLE et Mme MANANDHAR sont absents.
Chapitre 23 immobilisations en cours (chapitre modifié)	5 133 268,17 €		27 POUR 5 Contre : M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA  M. GROISELLE et Mme MANANDHAR sont absents.
Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées	2 526 369,35 €		27 POUR 5 Contre : M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA  M. GROISELLE et Mme MANANDHAR sont absents. MI.
Chapitre 13 subventions d'investissement		2 207 369,00 €	30 POUR 1 Contre : Mme SOROLLA 2 Abstentions : M. GRISAUD, M. GRUBER Mme MANANDHAR est absente.
Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées		3 018 250,00 €	27 POUR 6 Contre : M. GROISELLE, M. CHEVA-

			LIER, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA Mme MANANDHAR est absente.
Chapitre 10 dotations, fonds divers et réserve (hors 1068)		1 001 239,00 €	31 POUR 1 Contre : Mme SOROLLA 1 Abstention : M. GRISAUD Mme MANANDHAR est absente.
Chapitre 23 immobilisation en cours		66 268,17 €	27 POUR 4 Contre : M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme SOROLLA, 2 Abstentions : M. BONSIGNORE, M. GRISAUD Mme MANANDHAR est absente.
Chapitre 024 produits des cessions		978 000,00 €	27 POUR 5 Contre : M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. GRISAUD, Mme SOROLLA 1 Abstention : M. BONSIGNORE, Mme MANANDHAR est absente.
Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement		3 599 000,94 €	28 POUR 6 Contre : M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA
Chapitre 040 opérations d'ordre entre section	43 581,11 €	687 182,52 €	28 POUR 6 Contre : M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA
<u>Sous-total investissement avant restes à réaliser</u>	<u>11 557 309,63 €</u>	<u>11 557 309,63 €</u>	
Restes à réaliser	2 443 480,49 €	5 752 829,52 €	28 POUR 4 Abstentions : M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD 2 Contre : M. GRUBER, Mme SOROLLA,
<i>Solde d'exécution 2009 (001)</i>	<i>6 862 677,79 €</i>		28 POUR 5 Abstentions : M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. GRISAUD, M. BONSIGNORE, 1 Contre : Mme SOROLLA
<i>Excédent de fonctionnement viré en investissement (1068)</i>		<i>3 553 328,76 €</i>	28 POUR 6 Contre : M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA
<u>Total investissement</u>	<u>20 863 467,91 €</u>	<u>20 863 467,91 €</u>	28 POUR 6 Contre : M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA
<b>Fonctionnement</b>			
Chapitre 011 charges à caractère général	8 162 876,29 €		28 POUR 6 Contre : M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. GRUBER, M.

			BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA
Chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés	17 181 700,00 €		33 POUR 1 Contre : Mme SOROLLA
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	2 837 035,00 €		28 POUR 6 Contre : M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA
Chapitre 66 charges financières	966 757,00 €		28 POUR 4 Contre : M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. GRUBER, Mme SOROLLA, 2 Abstentions : M. BONSIGNORE, M. GRISAUD
Chapitre 67 charges exceptionnelles	1 154 000,00 €		28 POUR 6 Contre : M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA
Chapitre 68 dotations aux provisions	3 163 000,00 €		28 POUR 4 Contre : M. CHEVALIER, Mme SOROLLA, M. GRISAUD, M. GRUBER, 2 Abstentions : M. GROISELLE, M. BONSIGNORE,
Chapitre 023 virement de la section de fonctionnement	3 599 000,94 €		28 POUR 6 Contre : M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA
Chapitre 042 opérations d'ordre entre section	687 182,52 €	43 581,11 €	28 POUR 5 Abstentions : M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. GRISAUD, M. BONSIGNORE, 1 Contre : Mme SOROLLA
Chapitre 70 produits es services, du domaine et ventes		2 571 096,94 €	28 POUR 6 Contre : M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA
Chapitre 73 impôts et taxes		16 493 197,00 €	28 POUR 6 Contre : M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA
Chapitre 74 dotations et participations		11 595 271,00 €	32 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 1 Contre : Mme SOROLLA
Chapitre 75 autres produits de gestion courante		271 400,00 €	32 POUR 2 Contre : M. GRISAUD, Mme SOROLLA
Chapitre 013 atténuation de charges		550 000,00 €	28 POUR 5 Abstentions : M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. GRISAUD, M. BONSIGNORE, 1 Contre : Mme SOROLLA
Chapitre 77 produits exceptionnels		60 000,00 €	28 POUR 5 Abstentions : M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. GRISAUD, M. BONSIGNORE, 1 Contre : Mme SOROLLA
Résultat reporté 2009 (002)		6 167 005,70 €	28 POUR 6 Contre : M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme

			SOROLLA
<i>Sous-total fonctionnement</i>	<u>37 751 551,75 €</u>	<u>37 751 551,75 €</u>	28 POUR 6 Contre : M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA
<b>Total</b>	<b>58 615 019,66 €</b>	<b>58 615 019,66 €</b>	<b>Voir Délibération</b>

### **DELIBERATION N° 10 04 37 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Par 32 POUR**

**2 Abstentions : M. GRISAUD, Mme SOROLLA**

M. GRUBER ne prend part au vote concernant l'association Transaide et l'Amicale carthophile et numismatique de Draveil

**DECIDE** d'attribuer aux associations une subvention pour l'exercice 2010, dont la liste est annexée au budget primitif (B1.6)

### **DELIBERATION N° 10 04 38 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EQUIPEMENT HOSPITALIER DU SUD-EST DE LA REGION PARISIENNE**

M. le Maire précise que cette délibération est proposée en conformité avec les remarques faites par la Chambre Régionale des Comptes et la Préfecture.

M. BONSIGNORE oppose à cet argument que les draveillois fréquentent et utilisent cet équipement, Draveil étant la cinquième ville en terme de fréquentation, et dit qu'il est d'autant plus utile que l'hôpital de Juvisy a été amputé de deux de ses services et n'offre plus, pour des raisons budgétaires drastiques, qu'un service minimal y compris aux urgences. Il souhaite que la Ville continue d'adhérer à un syndicat qui finance des équipements utiles aux draveillois et ajoute qu'au regard de ce qui se prépare et qui a été voté au niveau des agences régionales de santé, il est du devoir des élus de résister et de refuser des mesures injustes même si elles sont justifiées d'un point de vue comptable. Il dit que la Ville de Draveil a su se mobiliser, toutes tendances confondues, pour préserver son hôpital aussi doit-elle donner à cet hôpital les moyens de se développer.

M. le Maire renvoie ses interlocuteurs au rapport de la Chambre Régionale des Comptes et évoque les courriers adressés au syndicat restés sans réponse. Puis, il invite les élus à la plus grande prudence sur ce dossier dans la mesure où, il y a quelques jours, lors de sa rencontre avec Benoit Leclercq, un des arguments mis en avant pour défendre l'hôpital à Draveil a été de démontrer qu'il n'y avait pas forcément de connexion entre les différents hôpitaux.

M. CHEVALIER prend note de l'injonction de la Préfecture et de la Chambre Régionale des Comptes et dit savoir le Directeur de l'hôpital de Villeneuve Saint-Georges prêt à apporter son soutien à propos de la fermeture de lits et notamment en ce qui concerne le transfert de patient. Il dit qu'il aimerait que soit engagée une réflexion sur l'utilité des syndicats intercommunaux dans le cadre de l'émergence d'un grand pôle public de santé

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Par 29 voix POUR**

**5 CONTRE : M. GRUBER, M. GROISELLE, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA**

**DECIDE** de se retirer du Syndicat Intercommunal pour l'équipement hospitalier du sud-est de la région parisienne.

### **DELIBERATION N° 10 04 39 – PLAN LOCAL DE L'HABITAT**

M. BONSIGNORE rappelle que le conseil municipal a déjà approuvé ce PLH, refusé ensuite par la

Préfecture et précise que les 5 axes proposés ne peuvent qu'être défendus par les élus de gauche en soulignant davantage les éléments de développement durable. Il rappelle l'objectif sur le territoire des trois villes situé à environ 41 % de logements sociaux ce qui est nettement au-dessus des 30 % fixés par la Préfecture et propose qu'une commission extra-municipale se réunisse pour travailler sur la répartition du nombre de logements par an sur les différents territoires (commune, agglomération) et en particulier sur le dossier Champrosay.

M. le Maire dit qu'il ne sera pas difficile de réaliser 100 logements par an sur la commune puisque les permis individuels peuvent être comptabilisés. Pour l'opération prévue sur le site de Joffre, il annonce la signature de la promesse de vente avec l'opérateur Crédit Agricole Immobilier qui sera maintenant l'interlocuteur de la Ville. L'intérêt pour la commune est d'avoir un projet complet avec le moins de nuisances possibles. Il dit qu'il est trop tôt pour constituer une commission et attend d'abord d'avoir la confirmation écrite de la promesse de vente. A ce moment là seulement il décidera des modalités d'une discussion avec les membres du Conseil Municipal. Il confirme qu'une concertation se tiendra avec les habitants du quartier de Champrosay.

**Interventions de M. GRISAUD :** « Il y aurait beaucoup à dire sur ces problèmes d'aménagement, voici quelques remarques :

On parle dans ce document de construire des logements, très bien, mais rien par exemple sur le problème des transports. Comment vont se déplacer ces habitants ? Sur quelles routes ? Rien sur le transport ferroviaire, avec le RER qui mériterait des investissements car le matériel est vétuste.

Qui va payer les infrastructures supplémentaires ?

Quel contrôle sur les promoteurs immobiliers, sur leurs marges financières ?

C'est l'État qui devrait prendre en charge directement, à prix coûtant, la construction des logements nécessaires. Bien sûr, en tant qu'élu de Lutte Ouvrière, je suis pour « l'amélioration de l'habitat » et « l'augmentation des logements sociaux ». Mais face à toutes ces questions non résolues, il est à craindre qu'un document, aussi bien écrit soit-il, ne soit pas une garantie suffisante ».

Mme SOROLLA rejoint les propos de M. GRISAUD et approuve la construction de logements sociaux mais pas sans aborder les problèmes de circulation.

M. GRUBER souligne que sur un tel document d'habitat, il est dit qu'il faut tant de logements et débrouillez-vous avec, contrairement à un document d'urbanisme qui intègre les notions de transports, de circulation, de proximité des services.... Il regrette que les dimensions qualité de vie, de l'air, transport, proximité de travail soient manquantes.

M. le Maire dit que ces propos sont fondés mais qu'ils sont hors sujet. Le Document du PLH est un document d'orientation en matière d'urbanisme qui fixe des objectifs en matière d'habitat. Une fois décidés le type et le nombre de logements souhaités, les problématiques soulevées sont ensuite étudiées par les communes pour chaque programmation. Il s'agit du quatrième arrêt du projet de PLH et aujourd'hui, il faut avancer.

M. BONSIGNORE propose que le conseil municipal de Draveil adresse une lettre au Préfet en lui rappelant qu'une des recettes qui permet de financer les déplacements des salariés (logement- travail ) est la péréquation des taxes professionnelles. C'est une recette que touche la Ville, entre autre payée par des entreprises extérieures à la Ville et donc les salariés habitant la Ville qui s'y rendent et utilisent les infrastructures. Il propose que le conseil municipal demande au Préfet de ne pas supprimer la recette de taxe professionnelle tant la péréquation est importante pour nous au regard du nombre de logements que nous allons construire.

M. le Maire souhaite l'approbation du dossier en l'état pour sa présentation au prochain conseil communautaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Par 30 voix POUR**

**3 Abstentions : M. GRUBER, M. GRISAUD, Mme SOROLLA**

**EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet du Programme Local de l'Habitat (PLH) intercommunal de la Communauté d'Agglomération Sénart Val-de-Seine, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte à cet effet.

**DELIBERATION N° 10 04 40 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) POUR LA VIDEOPROTECTION**

M. BONSIGNORE donne une explication de vote : il dit avoir approuvé la délibération proposant la réalisation d'une étude considérant que dans certains endroits cela pouvait être nécessaire mais il avait également demandé qu'un groupe d'élus soit associé à cette réflexion. Dans la mesure où il découvre aujourd'hui l'état d'avancement du dossier en l'absence de toute concertation il refuse de voter cette délibération.

M. PRIVAT dit que les services techniques, le cabinet d'étude ont en concertation avec la police déterminés les lieux d'implantation des caméras.

Mme SOROLLA dit qu'elle s'abstiendra car elle ne voit pas l'intérêt de la vidéo-protection.

M. GRUBER dit partager la position de M. BONSIGNORE après avoir approuvé l'étude, il regrette le manque de concertation sur ce dossier et pense que ce genre de dispositif ne résout rien, les caméras permettent juste de repérer ceux qui ont commis les dégâts, il ne s'agit pas là de prévention et s'interroge sur les endroits choisis, quels problèmes les justifient ?

M. le Maire évoque les problèmes de délinquance dans les quartiers et aux abords des collèges, bien connus de tous, et dit aussi la politique d'accompagnement et de prévention menée dans les quartiers: maisons de quartiers, centres sociaux, actions de réussite éducative. ....Il précise qu'il est nécessaire à d'autres moments d'envisager d'identifier les lieux et les auteurs des actes délictueux, de réprimer si besoin et mettre en place des mesures pour éviter qu'ils se reproduisent.

M. GROISELLE rappelle avoir voté contre cette étude car on manque de recul sur l'efficacité réelle d'un tel dispositif. Si des bilans sont positifs, d'autres sont négatifs :des commerçants à Draveil, ont des caméras de vidéo-surveillance dans leur magasin ce qui ne les a pas empêché de se faire braquer.

M. le Maire précise que ce type de dispositif ne règle pas tout mais c'est le seul qui permet une diminution de la délinquance. Dans le département de l'Essonne, les quelques communes dans lesquelles ce dispositif a été installé, on observe une diminution réelle de la délinquance.

Intervention de M.GRISAUD: « Je m'étais déjà prononcé contre, je renouvellerai donc ce vote.

Vous venez de parler des collèges et d'expliquer que des problèmes de délinquance y sont plus nombreux.

Effectivement, la situation s'est nettement dégradée depuis 10 ans, alors pourquoi ? Vous croyez peut-être que les élèves ont « muté génétiquement » ? La réalité c'est l'augmentation de la misère, du désespoir, le chômage. Ce ne sont pas des caméras qui vont résoudre cela, mais des emplois, or en ce moment ils sont supprimés, notamment dans les services publics et les écoles.

Des caméras ne peuvent remplacer les adultes, les emplois qui manquent. Vous pouvez installer toutes ces caméras, cela ne résoudra pas le problème.

Et d'ailleurs vous demandez une subvention pour leur installation mais qu'en est-il du coût de fonctionnement ? »

M. le Maire répond que ses contacts avec les directeurs d'école et les directeurs de collège, lui permet de dire que ce discours n'est pas le leur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Par 27 Voix POUR**

**1 ABSTENTION : Mme SOROLLA**

**5 CONTRE : M. GRUBER, M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA**

**APPROUVE** le projet d'installation de vidéo protection sur la commune, **SOLLICITE** au titre du projet susvisé, l'octroi de la subvention maximale au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention concernant l'aide financière et tout autre acte consécutif à l'exécution de cette convention, **APPROUVE** le plan de financement,

**DIT** que le financement de l'opération sera assuré par :

- une subvention du FIDP
- un autofinancement de la Ville.

### **DELIBERATION N°10 04 41 – DECLASSEMENT DE LA MAISON DES SOCIETES**

M. BONSIGNORE dit qu'il votera contre le déclassement de la maison des sociétés et sa cession, justement parce que la cession est faite à un promoteur privé au lieu de privilégier le maintien d'un service public ou d'un service à caractère associatif.

M. le Maire fait remarquer que la situation est identique à celle connue précédemment pour le château des Bergeries puis le château des Sables. Une réhabilitation importante de ces bâtiments s'imposait et c'est en trouvant des acheteurs institutionnels (Ministère de l'Intérieur, Conseil Général) que la Ville a pu alors sauvegarder ces éléments du patrimoine.

Toutefois, il précise que la situation est différente en raison de la topographie du bâtiment et de la nécessité d'engager des travaux extrêmement lourds. Il dit que les négociations avec des opérateurs publics n'ont pu aboutir à cause des raisons évoquées. D'autres propositions étant intervenues, c'est la proposition au plus offrant qui a été retenue. Il dit que la maison sera maintenue en son état et devrait vraisemblablement abriter des bureaux administratifs.

Mme SOROLLA regrette la vente de cet équipement et dit avoir constaté sa dégradation progressive puis demande que sur l'acte de vente figure une clause de non destruction du bâtiment rappelant l'attachement des Draveillois à leur première Mairie.

M. le Maire dit ne pas être en mesure d'apporter cette garantie mais il dit l'attachement de l'acheteur à Draveil et son souhait actuel de conserver la maison en l'état. Il rappelle que la commune doit entretenir entre 70 000 et 75 000 m<sup>2</sup>, que de nouveaux équipements vont être créés et que la Ville n'a pas la capacité de garder en plus un patrimoine nécessitant de lourdes opérations de réhabilitation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Par 27 voix POUR**

**6 CONTRE : M. GRUBER, M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA**

**PRONONCE** le déclassement de la Maison des Sociétés implantée sur la parcelle AE 257p, anciennement affectée à un service public communal, à dater de la réalisation des formalités de désaffectation et de leur constatation par M. le Maire, soit le 26 mars 2010.

**DECLARE** que la Maison des Sociétés, cadastrée AE257p, fait partie du domaine privé de la commune.

### **RETRAIT DE L'ORDRE DU JOUR DE LA DELIBERATION N°10 04 42 - CESSIION DU 2 AVENUE DE SEINE**

### **DELIBERATION N°10 04 43 – CESSIION MAISON DES SOCIE TES SISE PLACE DE LA REPUBLIQUE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Par 27 voix POUR**

**6 CONTRE : M. GRUBER, M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA**

**APPROUVE** la cession de la Maison des Sociétés pour un montant de 400 000 euros HT à M. Giuseppe PUGLIESE, né le 4/06/1970 à Juvisy, demeurant 6 bis rue Pierre Brossolette – 91270 Vigneux-sur-Seine, ou au profit de toute autre personne morale dont ce dernier serait associé ou actionnaire majoritaire qu'il substituera dans ses droits à ladite vente et dont il sera le gérant, mais dans ce cas, M. PUGLIESE restera tenu solidairement avec la personne substituée au paiement du prix, des frais et à l'exécution des conditions et charges. Cette substitution ne sera possible qu'à titre gratuit, **PRECISE** que les frais de géomètre et notaire seront à la charge de l'acquéreur,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses adjoints ayant délégation à signer tous actes à intervenir qui matérialiseront cette cession (promesse de vente – vente), **DIT** que la vente sera constatée par acte notarié, **MANDATE** Maître VINCENT, notaire sis 110, bd du Général de Gaulle à Draveil 91210, afin de rédiger l'acte notarié afférent.

#### **DELIBERATION N°10 04 44 – CESSIION TERRAINS RUES EU GENE DELACROIX-CORNEILLE-BOILEAU CADASTRES AT 45-46-47-68**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**  
**32 voix POUR**

**1 ABSTENTION : Mme SOROLLA**

**APPROUVE** la cession des terrains sis rue Eugène Delacroix/rue Corneille, cadastrés AT 45-46-47, d'une superficie de 1531 m<sup>2</sup> constituant le lot A, et du terrain sis 9 rue Boileau, cadastré AT 68, d'une superficie de 1303 m<sup>2</sup> constituant le lot B, soit une superficie totale de 2834 m<sup>2</sup>, à la sarl ELGEA, dont le siège social est situé 2 rue de la mare à Tissier – 91280 Saint-Pierre du Perray, représentée par Monsieur Joseph GIGLIOTTI, pour un montant de 500 000 euros HT, **PRECISE** que les frais de géomètre et notaire sont à la charge de l'acquéreur, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses adjoints ayant délégation à signer tous actes à intervenir qui matérialiseront cette cession (promesse de vente – vente), **DIT** que la vente sera constatée par acte notarié, **MANDATE** Maître VINCENT, notaire sis 110, bd du Général de Gaulle à Draveil 91210, afin de rédiger l'acte notarié afférent.

#### **DELIBERATION N°10 04 45 – CAUTION POUR LES MANIFESTATIONS OFFERTES GRACIEUSEMENT AUX SENIORS DRAVEILLOIS**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**  
**Par 31 voix POUR**

**1 ABSTENTION : Mme SOROLLA**

**1 CONTRE : M. BONSIGNORE**

**DECIDE** de demander un chèque de caution de 20 euros aux seniors draveillois qui s'inscrivent aux manifestations gratuites organisées par la Ville. Ce chèque sera exigé lors de l'inscription et restitué aux participants présents après la manifestation.

En cas d'empêchement, le remboursement de cette caution ne pourra se faire que sur présentation de justificatifs (certificat médical, avis de décès...). Dans le cas contraire, le chèque de caution sera encaissé par la ville.

#### **DELIBERATION N°10 04 46 – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE DEPOSER DES NOUVEAUX PROJETS AUPRES DE LA CAF DANS LE CADRE DU CONTRAT ENFANCE 2010-2013**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire de nouvelles actions dans le contrat Enfance Jeunesse 2010-2013 et à déposer auprès de la Caisse d'Allocations Familiales les fiches projets ci-jointes :

- Coordination enfance jeunesse
- Multi accueil des Bergeries
- RAM extension des activités
- Création d'un lieu d'accueil enfants parents

**AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les opérations relatives au Contrat Enfance Jeunesse

#### **DELIBERATION N°10 04 47 – CLASSES DE DECOUVERTE 20 10 : MODIFICATION**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les modalités de calcul du quotient familial.

- **FIXE** comme suit les tarifs usagers aux séjours sous-mentionnés

TRANCHES	PARTICIPATION
Quotient inférieur ou égal à 256,00 €	70,90
de 256,01 € à 320,00 €	94,60
de 320,01 € à 388,00 €	118,20
de 388,01 € à 459,00 €	141,90
de 459,01 € à 535,00 €	165,50
de 535,01 € à 618,00 €	189,20
de 618,01 € à 708,00 €	212,80
de 708,01 € à 807,00 €	236,40
de 807,01 € à 917,00 €	283,70
de 917,01 € à 1040,00 €	330,90
supérieur à 1040,00 €	378,20
hors Draveil	425,49

- **DIT** que les familles auront la possibilité de régler leur participation en trois fois, selon un échéancier fixé d'un commun accord avec le service Enfance.
- **DIT** qu'une part supplémentaire est accordée lorsqu'un enfant handicapé est à la charge de la famille.
- **DIT** que les familles pourront prétendre au remboursement de leur participation en cas d'hospitalisation, de maladie ou de radiation scolaire conditionné à la présentation d'un justificatif.
- **FIXE** ainsi qu'il suit les réductions applicables aux seuls usagers de la commune.
- Réduction de 10% des tarifs fixés par la présente délibération pour les familles mono parentales ayant à charge un enfant inscrit pour ces séjours.
- Réduction de 20% des tarifs fixés par la présente délibération pour les familles mono parentales ayant plusieurs enfants à charge inscrits pour ces séjours.
- Réduction de 10% des tarifs fixés par la présente délibération pour les familles non mono parentales ayant plusieurs enfants inscrits pour ces séjours.
- **DIT** que ces recettes seront imputées sur le budget 2010 et perçues sur la régie de recettes dénommée Régie de recettes du service Enfance.

#### **DELIBERATION N°10 04 48 – REMBOURSEMENT DE TITRES DE RECETTES : ECOLE JEAN JAURES**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**DECIDE** de rembourser la somme de cent dix neuf euros et quatre vingt six centimes aux parents d'un élève de l'école Jean Jaurès qui n'a pas pu partir en classes de découverte.

#### **DELIBERATION N°10 04 49 - REMBOURSEMENT DE TITRES DE RECETTES : ECOLE P ET M CURIE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**DECIDE** de rembourser la somme de quatre cent quatre vingt cinq euros et quatre vingt centimes à l'Association « OSE » pour un élève de l'école Pierre et Marie Curie qui n'a pas pu partir en classe de découverte.

#### **DELIBERATION N°10 04 50 – RESERVE PARLEMENTAIRE 2010 : AMENAGEMENT DE VOIRIE ET DE SECURITE RUE P. BROSSOLETTE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**  
**Par 33 voix POUR**  
**1 ABSTENTION : M. GRISAUD**

**DECIDE** l'aménagement de la voirie et de la sécurité de la rue Pierre Brossolette, **SOLLICITE** du Ministère de l'Intérieur une subvention au titre de la réserve parlementaire, **DONNE SON ACCORD** sur le plan de financement,

#### **DELIBERATION N°10 04 51 – RESERVE PARLEMENTAIRE 2010 : ACHAT D'UN VEHICULE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Par 31 voix POUR**

**1 ABSTENTION : M. GRISAUD**

**DECIDE** de l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service de la régie municipale, **SOLLICITE** du Ministère de l'Intérieur une subvention au titre de la réserve parlementaire, **DONNE SON ACCORD** sur le plan de financement,

#### **DELIBERATION N°10 04 52 – DELEGUE DE LA CASVS – MO DIFICATION**

M. le Maire rappelle que les communes doivent engager des travaux afin de mettre les bâtiments et la voirie en accessibilité pour les personnes handicapées et dit qu'un nouveau transfert de compétences à l'agglomération doit avoir lieu pour qu'un diagnostic soit entrepris à l'échelle de l'intercommunalité.

M. BONSIGNORE dit approuver cette proposition et rappelle avoir commencé à travailler avec Mme LEVIEUX sur ces questions au sein de la commission municipale créée à cette fin. Commission devenue « caduque » car la compétence était plutôt dévolue à la communauté d'agglomération. Il dit souhaiter continuer, dans les formes qui conviendra d'apprécier, ce travail d'évaluation du handicap sur Draveil et des solutions pouvant être apportées notamment en terme de transport et de logement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Par 31 POUR**

**3 Abstentions : M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. GRISAUD**

**DESIGNE** Mme LEVIEUX comme représentante du conseil municipal au sein du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Sénart Val de Seine.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Liste « Draveil, la qualité d'un engagement durable » (M. GROISELLE)

- Propositions de candidatures aux commissions
- Logistique autour du 19 mars
- Devenir de Draveil Sécurité

M. Serge CHEVALIER

- Soutien aux forces de l'ordre
- Sécurisation des rues communales

M. CHEVALIER : « Nous avons eu l'honneur et la Fierté de commémorer avec les anciens combattants de la FNACA la fin de la guerre d'Algérie le 19 mars.

Vous en conviendrez, si il existe un semblant d'humanité et de reconnaissance en vous et je le crois sincèrement. Nous vous demandons au nom de la liste « Draveil pour la qualité d'un engagement durable » maintenant en tant qu'homme d'Etat, la pérennisation de la logistique municipale ( sécurisation du cortège, car et Café Culture mis à disposition) pour les années à venir.

Nous pensons que pour ces hommes qui ont répondu sans sourciller à l'Appel du Devoir et qui pour certains y ont laissé leur vie. La République Française éternelle et reconnaissante, la ville de Draveil doit leur donner la possibilité d'honorer leurs Frères d'armes des deux camps dans la dignité et à leur date symbolique qu'est le 19 Mars 1962, n'en déplaise à certains.

Autre point dû certainement à du vandalisme, la plaque commémorative a disparu et nous demandons donc le remplacement de cette plaque. »

Mme DE RUIDIAZ : « Concernant cette manifestation même si le 19 mars n'est pas la date officielle de commémoration, je confirme la pérennisation d'une logistique municipale avec la mise à disposition du Café-cultures et d'un car, l'installation des mâts et des prêts de drapeaux, la sécurisation sera faite en collaboration avec la police nationale en fonction de leur disponibilité. La plaque de rue va être remplacée et je vous rappelle que lors du budget nous avons voté une subvention de 2 100 euros pour

le mémorial. »

M. GROISELLE : « Draveil Sécurité semble à ce jour, avoir comme effectif un seul fonctionnaire. Comptez- vous recruter, ou avez vous d'autre projet pour ce service? »

Mme DE RUIDIAZ : « Les effectifs de Draveil Sécurité sont de 5 personnes malheureusement aujourd'hui nous n'avons que deux personnes en activité : la responsable de service et une personne habilitée à être sur le terrain. Les trois autres sont en congés maladie, longue maladie et congé longue durée. Nous sommes en cours de recrutement pour renforcer ces effectifs. »

Mme SOROLLA : « Pourriez-vous m'expliquer pourquoi vos ordres écrits pour la protection du cortège n'ont pas été exécutés le 19 mars de cette année lors de la commémoration du cessez le feu de la guerre d'Algérie, tout comme l'année précédente ?

En effet, pour la deuxième fois consécutive le cortège de cette commémoration s'est retrouvé sans protection policière. J'ai été dans l'obligation d'appeler votre secrétariat pour exiger que vos ordres soient exécutés. Peu de temps après, la police nationale assumait cette responsabilité.

Je trouve cette situation tout à fait anormale, car bien sûr il est hors de question qu'un cortège ne soit pas protégé sur la voie publique.

En outre, je vous rappelle que l'année dernière le car qui était prévu pour accompagner les anciens combattants jusqu'au cimetière de Sénart ne s'est jamais présenté, beaucoup de personnes n'ont donc pas pu se recueillir sur les tombes de leurs camarades morts pour la France. Heureusement cette année ce ne fût pas le cas. »

M. PRIVAT : « Nous n'avons plus que 2 personnes en activité sur Draveil Sécurité et il se trouve que ce jour là l'une de ces personnes était en congé. La police nationale était informée de la manifestation. »

M. CHEVALIER : « comme vous le savez, Draveil abrite une école de police nationalement reconnue et un commissariat où des hommes et des Femmes embrassent la carrière de fonctionnaire de police en connaissant le risque d'être confronté tôt ou tard, à la criminalité ou au grand banditisme et la grande délinquance.

Hors comme vous le savez, il y a deux semaines ou plus, la Police nationale perdait l'un des leurs dans l'exercice de ses fonctions et dans des conditions atroces unanimement condamnées.

Nous proposons au nom de la liste « Draveil, la qualité d'un engagement durable » un dépôt de gerbe au pied du drapeau français à l'école de police ou au commissariat en guise de soutien et de solidarité aux forces de l'ordre et en pensée à la famille du défunt. Elles ont besoin de tout notre soutien surtout en ce moment de dégradation du climat social. Toutes les sensibilités au Conseil Municipal peuvent bien sûr s'y associer à moins qu'une marque de soutien des membres du Conseil Municipal ait déjà eu lieu au plus près de ce moment déplorable. »

M. PRIVAT : « Le Conseil Municipal, particulièrement sensible au dévouement des agents des forces de police, souhaite exprimer sa compassion et réaffirme son soutien à l'ensemble des forces de l'ordre. Su une cérémonie d'hommage était organisée à l'école de Police, les représentants municipaux y participeraient bien évidemment. »

M. CHEVALIER : « Pour revenir à des choses touchant l'intérêt général, nous proposons un élagage par prévention la sécurisation des rues communales qui peuvent présenter un risque majeur d'atteintes corporelles ou matérielles par la chute d'arbres ou de branches en cas de grands vents. (ex : rue de l'Ermitage, rue Louis Camatte, rue du bas de Champrosay et bien d'autres surtout celles en bordure de forêt et celles où les arbres peuvent présenter un danger grave et imminent pour la sécurité des personnes). »

M. PRIVAT : « Vous faites référence à des rues bordées de propriétés privées, pour lesquels la commune intervient régulièrement pour qu'elles soient entretenues (ONF, Région).

Par ailleurs, chaque année, la ville mène, en marge des campagnes d'élagage habituelles, des opérations individuelles. Cette année une opération particulière sur la rue des Peupliers va être réalisée. Sur 52 arbres, 28 sont dangereux et les autres génèrent des nuisances importantes sur les trottoirs et propriétés privées. Il a été décidé de les abattre puis de traiter les souches (durée 1 an). Les trottoirs seront rénovés et les arbres seront remplacés par une autre essence. Pour finaliser cette

opération, une réunion publique aura lieu lundi prochain. »

M. BONSIGNORE : « En vous félicitant pour votre nomination gouvernementale et vous souhaitant bon courage pour répondre aux exigences émises par la fonction publique en lutte, je souhaite vous demander de bien vouloir, en hommage à votre nomination, accorder le paiement de la grève du 23 mars aux agents communaux de Draveil qui ont manifesté à Paris pour défendre le service public auquel , vous comme moi, nous sommes attachés. »

M. PRIVAT: « Les heures de grève n'ont jamais fait l'objet de paiement au cours de mes mandatures en tant que Maire de Draveil. Il n'y a pas de raison pour que cela change. Aussi, le paiement des heures de grève du mardi 23 mars des agents du service de la petite enfance ne sera pas effectué. »

La séance du conseil est levée à 00 H 16

Georges TRON  
Maire de Draveil

Les délibérations et comptes-rendus sont consultables en Mairie, au  
*Secrétariat Général, aux heures d'ouverture des bureaux.*